

Question écrite N° 3586

Fentanyl : Consommation et prévention dans le Jura ?

Sophie Guenot (PCSI)

Réponse du Gouvernement

L'addiction revêt plusieurs formes. Outre la consommation de substances psychoactives comme le tabac, l'alcool, les drogues ou les médicaments, elle englobe également les comportements excessifs comme la pratique des jeux d'argent et de hasard ou les jeux vidéo. Addiction et comportements à risque entraînent des décès prématurés et des conséquences économiques graves.

En Suisse, les addictions représentent un véritable défi pour la santé publique. La Confédération par le biais de l'Office fédérale de la santé publique a mis en place une Stratégie nationale et un plan de mesures en Addictions 2017 - 2024. La politique des addictions est un secteur en constante évolution, sans cesse confronté à de nouveaux défis comme le changement des schémas comportementaux et des tendances de consommation.

La consommation de Fentanyl est d'actualité également en Suisse, comme cela a été relayé par les médias, mais pas dans les dimensions ni avec les dégâts sanitaires constatés aux Etats-Unis. Certes, il apparaît que la forte diminution de production d'opium en Afghanistan, matière première pour la production d'héroïne, a engendré des modifications de consommation. Le recours à d'autres substances addictives compensatoires a pu être constaté. Toutefois le monitoring et les plateformes d'informations et d'échanges entre professionnels permettent de suivre l'évolution de la situation en Suisse. Le système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles MonAM regroupe les chiffres clés sur les thématiques liées aux addictions et l'Obsan gère le site sur mandat de l'OFSP. Aussi, la plateforme prevention.ch permet de mettre en réseau les professionnels concernés et elle assure la liaison entre les domaines des addictions, de la santé psychique et de la prévention des maladies non transmissibles. Addiction suisse joue un rôle également efficace en suivant l'évolution des comportements dans le terrain dans son travail préventif et reste attentif aux échanges entre professionnels.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Est-ce que des cas de consommation sont connus dans le Jura ?

Les cas connus dans le Jura quant à une addiction en lien avec le Fentanyl sont rarissimes. En effet, après consultation de la Fondation Addiction Jura, il s'avère que les cas suivis restent anecdotiques et que ces cas ne sont pas dus à une consommation excessive, mais en lien avec une expérience toxicomane. Aussi, les produits utilisés par les toxicomanes proviennent du marché noir et non pas du marché soumis à surveillance.

Contrairement à ce qui a été constaté dans les grandes villes suisses cette année, il n'y a pas eu d'augmentation des consultations sur le sujet des antalgiques opioïdes tel que le Fentanyl dans le canton du Jura.

2. Si oui, quelles dispositions le Gouvernement peut-il envisager pour que cette consommation n'augmente pas ?

Les professionnels de l'addiction et de la prévention restent attentifs au nouveau phénomène. Ils sont conscients que les habitudes de consommation des toxicomanes sont en évolution et mettent en garde contre d'autres substances addictives et dangereuses qui circulent dans ces milieux.

3. Par extension, un contrôle plus pointu lors de prescription de ce produit par les professionnels de la santé pourrait-il être réalisé ?

Les professionnels médicaux autorisés à prescrire ou à remettre le Fentanyl sont conscients des risques d'addiction et de surconsommation liés à cet antalgique puissant. Il est remis sous ordonnance à souche, système propre à la remise de produits stupéfiants, dont le monitoring de remises reste sous surveillance des autorités.

Aussi, bien qu'actuellement le Fentanyl ne représente pas un problème de santé publique dans notre canton, les professionnels médicaux et les autorités collaborent étroitement lors de détection d'abus. Le Gouvernement veille à ce que l'évolution de la consommation de ce médicament soit suivi attentivement.

Delémont, le 6 février 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître